

ACTRA

Cher partenaire de l'ACTRA,

OBJET: L'Entente Nationale des Annonces Publicitaires – Lettre de Continuation (« LdC »)

L'ACTRA et l'Association Canadienne des Annonceurs (ACA) ont négocié le renouvellement de l'ENAP (NCA) (L'Entente Nationale des Annonces Publicitaires) qui est entré en vigueur le 1 juin 2025.

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que:

Votre entreprise continuera d'engager les membres de l'ACTRA en tant que signataire de l'Entente Nationale des Annonces Publicitaires [ENAP (NCA)] selon les modalités de l'ENAP (NCA) renouvelée entre l'ACTRA et l'ACA du 1 juin 2025 jusqu'au 31 mai 2026. Ces modalités continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'une entente de remplacement de l'ENAP (NCA) soit convenue et ratifiée, ou jusqu'à ce qu'une autre entente soit négociée.

Une copie du Protocole d'Entente entre l'ACTRA et l'ACA est disponible ici. Les taux actualisés de l'ENAP (NCA) pour 2025-2026 sont disponibles ici.

Nonobstant toute disposition de l'ENAP (NCA), la Lettre de continuation n'est valide et exécutoire qu'entre l'ACTRA, l'ACA et votre agence. Elle ne s'appliquera pas à vos sociétés affiliées, à vos filiales ou à toute place d'affaires de votre agence. Vous ne travaillerez pas avec une entité qui n'est pas un client de votre entreprise et vous n'effectuerez pas de travail au nom de toute entité que l'ACTRA considère comme faisant partie du conflit de travail actuel. Cela comprend le travail pour, ou au nom de toute entité que l'ACTRA considère comme un employeur impliqué dans le lock-out, ainsi que toute entreprise, société ou entité que l'ACTRA considère comme un employeur lié ou une entité créée pour aider à engager des Artistes-interprètes de l'ACTRA pendant un arrêt de travail. Avant d'engager un Artiste-interprète de l'ACTRA, vous fournirez à l'ACTRA tous les renseignements énoncés dans l'ENAP (NCA) à l'ACTRA en temps opportun, ainsi que les renseignements concernant le client pour lequel vous engagez des Artistes-interprètes de l'ACTRA et toutes les agences impliquées dans l'annonce publicitaire.

Nous vous remercions d'être un partenaire continu de l'ACTRA !

Mes salutations distinguées,

Re: The National Commercial Agreement – Letter of Continuance (LoC)

ACTRA and the Association of Canadian Advertisers (ACA) have negotiated a renewed NCA (National Commercial Agreement) which came into effect June 1, 2025.

By signing below, you confirm your agreement as follows:

Your company will continue to engage ACTRA members as a signatory to the National Commercial Agreement (NCA) for the terms and conditions of the renewed NCA between ACTRA and ACA on June 1, 2025 until May 31, 2026. These terms and conditions will continue to apply until a successor NCA Agreement is agreed to and ratified, or alternatively until some other agreement is negotiated.

A copy of the Memorandum of Agreement between ACTRA and ACA can be found [here](#). The updated 2025-2026 NCA Rates can be found [here](#).

Notwithstanding any provisions of the NCA, the Letter of Continuance is only valid and binding between ACTRA, ACA and your agency. It will not apply to any of your affiliates, subsidiaries or any place of business of your agency. You will not work with an entity that is not a client of your company or perform work on behalf of any entity that ACTRA deems as part of the current labour dispute. This includes work for, or on behalf of any entity that ACTRA determines is an engager involved in the lockout as well as any business, corporation, or entity that ACTRA determines is a related employer or an entity created to assist in engaging ACTRA Performers during a work disruption. Prior to engaging any ACTRA Performer you will provide ACTRA with all information set out in the NCA to ACTRA in a timely manner, as well as information regarding the client for whom you are engaging ACTRA Performers, and any agencies involved in the commercial.

Thank you for being a continued partner with ACTRA!

Sincerely,



Eleanor Noble
Présidente Nationale de l'ACTRA
Présidente du Comité de Négociation
ACTRA National President, Chair, Negotiating
Committee ACTRA National President
Chair, Negotiating Committee



Marie Kelly
Directrice Exécutive Nationale et Négociatrice en Chef
ACTRA National Executive Director and Lead Negotiator
ACTRA National Executive Director Lead Negotiator

NOM DE L'ENTREPRISE/COMPANY NAME: _____

ADRESSE/ADDRESS: _____

VILLE/CITY: _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL/POSTAL CODE: _____

COURRIEL/EMAIL: _____ TÉL/TEL: _____

SIGNÉ DE LA PART DE/SIGNED FOR:

SIGNATURE

NOM ET TITRE (en caractères imprimés)/NAME AND TITLE

DATE (JOUR/MOIS/ANNÉE)/(DAY/MONTH/YEAR)